

www.flauraud.fr

LAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

URILIS GROUP SAS Siège social :

4 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE

I° TVA FR 93321774150

él accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

ails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 24 - Tiers payeur : 24
N° de facture : 44205195 du 16/12/2024
N° TVA CEE :

BEFFARA ROMAIN

1

46100 CAMBURAT

ADRESSE DE LIVRAISON

BEFFARA ROMAIN

1

46100 CAMBURAT

chef de secteur : MARCOULY FRANCOIS (tél :)

evise : EUR

euillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	24 COMPTANT FIGEAC 46100 CAMBURAT						
1	BAT203	BL 18382204 du 16/12/2024 Commande VBQC 1400212 1 (MARAN) BATTERIE 12 V POWER+ L5 100/900 3329581630169	118,28	1,00		118,28	118,28	20,00
						Cumul par BL	118,28	

outes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du ode de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Carte bancaire	16/12/2024	141,94

os coordonnées bancaires

CL

3AN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

IC : CRLYFRPP

	TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Base HT	118,28	118,28
Montant TVA	23,66	23,66
Total TTC	141,94	141,94
A déduire		0,00
Net à payer		141,94

joindre à votre règlement

Montant TTC : 141,94 EUR

Date d'échéance : 16/12/2024

Tiers payeur : 24_N

I° de facture : 44205195

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd